Procès-verbal de la séance extraordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire Western Québec tenue au 15, rue Katimavik, Gatineau, Québec, le 17 décembre 2019, à 19 h.

PRÉSENCES:

Le président Guy, les commissaires Brunke, Daly, Dionne, Schaler, Egan, Garbutt, Graham, McCrank, Schaler et Larventz; les commissaires-parents Boucher, Davis et Cornforth.

Personnel:

Directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire P. Proulx

Directrice des services complémentaires L. Falasconi

Directrice des ressources financières S. Cox Directeur des services éducatifs S. Aitken

ABSENCES

MOTIVÉES: Les commissaires Labadie, Young et Brennan.

Le directeur général M. Dubeau, le secrétaire général et directeur des services corporatifs G. Singfield, et la directrice générale adjointe / directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern sont également présents.

Appel à l'ordre :

Le président Guy appelle la réunion à l'ordre à 19 h 03.

C-19/20-52 Adoption de l'ordre du jour

LA COMMISSAIRE-PARENT DAVIS PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- Élimination du point 7.6 : Rapport sur Lab-École

Adoptée à l'unanimité

C-19/20-53 Approbation du procès-verbal – 26 novembre 2019

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE QUE l'ordre du jour de la séance tenue le 26 novembre 2019 soit approuvé tel que distribué.

Adoptée à l'unanimité

C-19/20-54 Qualification de firmes d'architecture pour les projets de rénovation 2019-2022 – N° d'appel d'offres 19510B003 –N° de référence du

SEAO 1304552

ATTENDU QUE, le 16 septembre 2019, un appel public de qualification a été lancé en vue de la sélection d'une firme d'architecture pour les projets de rénovation 2019–2022;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

A4 Architecture + Design Inc.

Architecture 49 Inc.

BARIN architecture + design

FCSD architecture + design s.e.n.c.

Figurr

Fortin Corriveau architectes S.E.N.C.

Groupe Conseil Artcad

Jean-Daniel Grob architecte inc.

Lapalme Rheault Architectes | + Associés

Mercier Pfalzgraf Architectes

MLS Architectes Inc.

Trame Architecture + Paysage

ATTENDU QUE les membres du Comité de sélection se sont réunis le 27 novembre 2019;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a recommandé que les firmes d'architecture suivantes, qui ont obtenu une note de plus de 70 %, soient ajoutées à la liste des architectes qualifiés pour les projets de rénovation 2019-2022.

Lapalme Rheault Architectes | + Associés: 87,3 %

Fortin Corriveau architectes S.E.N.C.: 87 %

FCSD architecture + design s.e.n.c.: 80,3 %

Groupe Conseil Artcad: 77 %

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité de sélection, Lapalme Rheault Architectes | + Associés, FCSD architecture + design s.e.n.c., Fortin Corriveau architectes S.E.N.C. et Groupe Conseil Artcad soient ajoutés à la liste d'architectes qualifiés pour les projets de rénovation 2019-2022.

Adoptée à l'unanimité

C-19/20-55

Qualification de firmes de génie mécanique/électrique pour les projets de rénovation 2019-2022 - N° d'appel d'offres 19510B005 - N° de référence du SEAO 1305566

ATTENDU QUE, le 18 septembre 2019, un appel public de qualification a été lancé en vue de la sélection de firmes de génie mécanique/électrique pour les projets de rénovation 2019–2022;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

3E Ing. S.E.N.C

Bouthillette Parizeau Inc.

CIMA+ Gatineau

Cosmel Corp

Entreprises EnerZam inc.

GényD

Innovex Consultants

Les Services EXP Inc.

Pageau Morel Inc.

Stantec Experts-conseils ltée

WSP Canada Inc.

ATTENDU QUE les membres du Comité de sélection se sont réunis le 9 décembre 2019;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a recommandé que les firmes de génie mécanique/électrique suivantes, qui ont obtenu une note de plus de 70 %, soient ajoutées à la liste des firmes de génie mécanique/électrique qualifiées pour les projets de rénovation 2019-2022.

CIMA+ Gatineau : 84 % Les Services EXP Inc : 83 % Bouthillette Parizeau Inc. : 79,5 %

WSP Canada Inc.: 75 %

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité de sélection, CIMA+ Gatineau, Les Services EXP Inc., Bouthillette Parizeau Inc. et WSP Canada Inc. soient ajoutés à la liste de firmes de génie mécanique/électrique qualifiées pour les projets de rénovation 2019-2022.

Adoptée à l'unanimité

C-19/20-56

Qualification de firmes de génie civil/des structures pour les projets de rénovation 2019–2022 – N° d'appel d'offres 19510B004 – N° de référence du SEAO 1305531

ATTENDU QUE, le 18 septembre 2019, un appel public de qualification a été lancé en vue de la sélection de firmes de génie civil/des structures pour les projets de rénovation 2019–2022;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

Adjeleian Allen Rubeli Ltd.

Asisto Inc.

Bouthillette Parizeau Inc.

CIMA+ Gatineau

Elema Experts-conseils

Englobe

Les Consultants Yves Auger & associés inc.

Les Services EXP Inc

LGT

Norinfra inc.

QDI

Stantec Experts-conseils ltée

WSP Canada Inc.

ATTENDU QUE les membres du Comité de sélection se sont réunis le 9 décembre 2019;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a recommandé que les firmes de génie civil/des structures suivantes, qui ont obtenu une note de plus de

70 %, soient ajoutées à la liste de firmes de génie civil/des structures qualifiées pour les projets de rénovation 2019-2022

CIMA+ Gatineau: 85 %

QDI: 79,5 %

Les Services EXP Inc. : 73 % WSP Canada Inc. : 71,5 %

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité de sélection, CIMA+ Gatineau, QDI, Les Services EXP Inc., and WSP Canada Inc. soient ajoutés à la liste de firmes de génie civil/des structures qualifiées pour les projets de rénovation 2019-2022.

Adoptée à l'unanimité

C-19/20-57 Plan directeur en ressources informationnelles

ATTENDU QUE l'article 13 du Projet de loi 135 stipule que chaque organisme public doit établir un plan directeur en ressources informationnelles avant le 31 décembre 2019;

ATTENDU QU'une consultation a été menée du 18 novembre au 4 décembre 2019;

ATTENDU QUE l'équipe du service de la technologie, l'équipe de technologie dans les écoles, les directeurs d'école et la haute direction sont tous d'accord avec le Plan directeur en ressources informationnelles;

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER PROPOSE d'adopter le Plan directeur en ressources informationnelles et d'autoriser le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, Pascal Proulx, à envoyer ledit plan au Conseil du trésor.

Adoptée à l'unanimité

C-19/20-58 D-12 Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion

ATTENDU QUE, le 14 juin 2016, le Conseil du trésor a adopté la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (ci-après, la « Directive »);

ATTENDU QUE la Directive est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016 et a été promulguée en vertu de l'article 26 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1).

ATTENDU QUE, selon la Directive, le dirigeant d'un organisme public doit :

- Élaborer et mettre en œuvre un cadre organisationnel pour la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;
- Adopter, pour chaque année financière, un plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

• Approuver, au plus tard quatre (4) mois après la fin de l'année financière terminée le 30 juin, un rapport de surveillance et d'examen sur le cadre organisationnel;

ATTENDU QUE, lors de sa réunion du 18 novembre 2019, le Comité de gouvernance et d'éthique a recommandé l'adoption de la Politique n° D-12 Gestion des risques en matière de corruption et de collusion;

LA COMMISSAIRE BRUNKE PROPOSE QUE la Politique n° D-12 Gestion des risques en matière de corruption et de collusion – soit adoptée telle que présentée;

Adoptée à l'unanimité

C-19/20-59

Adoption du Plan de gestion des risques de la CSWQ concernant la corruption et la collusion dans les processus de gestion contractuelle pour les périodes 2019-2020 et 2020-2021

ATTENDU QUE, conformément à la Politique n° D-12 Gestion des risques en matière de corruption et de collusion, le premier rapport annuel de gestion des risques de la Commission scolaire Western Québec doit être adopté au plus tard le 31 décembre 2019 et doit inclure les éléments suivants :

- une évaluation des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, en vertu de laquelle si des risques sont décelés, analysés et évalués;
- les dispositions relatives au traitement des risques, y compris les mesures visant à réduire ces derniers;

ATTENDU QUE le premier plan annuel de gestion des risques a été examiné par le directeur général;

ATTENDU QUE le directeur général recommande d'adopter le Plan de gestion des risques de la CSWQ concernant la corruption et la collusion dans les processus de gestion contractuelle pour les périodes 2019-2020 et 2020-2021;

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE le Plan de gestion des risques de la CSWQ concernant la corruption et la collusion dans les processus de gestion contractuelle pour les périodes 2019-2020 et 2020-2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

C-19/20-60

Levée de la séance

LE COMMISSAIRE-PARENT CORNFORTH PROPOSE la levée de la séance à 21 h.